

Héroïsme et vertu des femmes révolutionnaires d'après leurs pétitions, adresses, brochures et ouvrages (1789-1794)

*Paru dans Kim Gladu, Huguette Krief, Marc André Bernier (dir.),
La vertu féminine, de la Cour de Sceaux à la guillotine.
Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 123-143.*

Jeanne n'était pas sorcière, Anglais humiliés et confus ; Jeanne n'était pas envoyée du ciel pour venger les Français, peuple ignorant et crédule ; Jeanne ne s'éleva point au-dessus de son sexe, apologistes impertinents : elle ne fit que le connaître, et en déployer les forces et la plénitude. (*L'avocat des femmes*, 14, p. 19)¹

Depuis une vingtaine d'années, je m'occupe de relire (c'est-à-dire en partie de refaire) l'histoire de France du point de vue des relations de pouvoir entre les sexes. Cette promenade a déjà donné lieu à la publication de quatre ouvrages, sous le titre général *La France, les femmes et le pouvoir*. En travaillant sur l'avant-dernier paru, consacré à la période 1789-1804², j'ai été frappée par la quantité de textes émis par des femmes durant la Révolution, par la variété des sujets qu'elles traitent, par l'ampleur des savoirs qu'elles mobilisent, par la solennité et la vigueur du ton de beaucoup d'entre elles. Et j'ai été frappée aussi par le peu d'intérêt que ces textes semblent avoir soulevé, chez les historien·nes comme chez les littéraires – peut-être parce que ces écrits demandent les deux compétences à la fois, en même temps que la connaissance de l'histoire du féminisme des siècles antérieurs (largement ignorée par la critique française³). Le thème de la vertu féminine étant régulièrement abordé dans ces textes, j'ai repris l'examen de ce corpus pour voir ce qu'il peut apporter à l'étude de ce concept au XVIII^e siècle, et la manière dont les femmes le manient.

J'ai examiné environ 130 textes non fictionnels publiés entre 1789 et 1794 que je possédais en entier pour pouvoir vérifier si le mot *vertu* y figure, et dans quel contexte⁴. J'ai ensuite restreint mon étude à ceux qui portent sur les femmes, ou des femmes, ou une femme en particulier – à condition que ce ne soit pas l'autrice elle-même, car pratiquement toutes celles qui s'expriment publiquement parlent d'elles à un moment ou à un autre, quel que soit le thème qu'elles traitent.

1. Le numéro qui apparaît avant l'indication des pages renvoie à celui de l'annexe, où sont données les références bibliographiques.

2. Éliane Viennot, *Et la modernité fut masculine, 1789-1804*, Paris, Perrin, 2016 ; les autres portent sur les périodes ve-xvi^e s. (*L'invention de la loi salique*, Perrin, 2006), xvii^e-xviii^e s. (*Les résistances de la société*, Perrin, 2008), 1804-1860 (*L'âge d'or de l'ordre masculin*, CNRS éditions, 2020).

3. J'ai traité ce point en ouverture de *La Querelle des femmes, ou "N'en parlons plus"*, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2019.

4. La moitié environ reviennent à Olympe de Gouges, dont les *Œuvres complètes* sont à présent disponibles (Cocagne éditions, 1993-2017).

J'ai éliminé les chansons, trop codifiées, et quelques pastiches grossiers que je crois revenir à des hommes.

Cette sélection m'a permis de retenir 50 textes, dont on trouvera la liste en annexe. Trente-six sont signés d'un nom de femme, ou de plusieurs noms de femmes, ou d'un nom de collectif sans ambiguïté (du type les *Chanoinesses du chapitre de Salles en Beaujolais*), ou d'une périphrase permettant de reconnaître l'autrice en raison de renvois à d'autres œuvres (Coicy, Gouges, Moitte). Cinq autres sont revendiqués par des femmes ou des collectifs dont les noms ne sont pas fournis, ou pas en entier, mais qui étaient peut-être identifiables en leur temps (du type « Mme B***B*** du pays de Caux », ou « M.L.P.P.D.St.L. », vraisemblablement *Mme la Présidente P. de St. L.*). Huit sont signés de manière moins précise mais affichent clairement le sexe et parfois le milieu de leurs autrices, comme la *Pétition des femmes du Tiers État au roi* ou les *Réclamations des citoyennes de Liège tant aristocrates que démocrates*. Un texte, enfin, est signé d'une périphrase masculine, « L'Avocat des femmes », mais ce trait est fréquent, surtout pour un terme connotant une activité masculine, et ses caractéristiques l'assimilent aux autres textes.

Ce corpus n'est donc ni exhaustif ni absolument certain, mais il est suffisamment large pour permettre une étude qui pourrait servir à examiner d'autres textes – de femmes et d'hommes – de la même période. L'étude portera sur trois points : la présence ou non du mot *vertu* dans ces textes ; le ton qui accompagne la notion quand elle sert à défendre la cause des femmes ; les sources d'inspiration qui ont pu conduire ces autrices à prendre la parole au nom de leur sexe avec un verbe si haut, si noble, si *romain*.

1. L'état des lieux

Parmi ces 50 textes, 27 comportent le mot *vertu*. Les autres sont d'une part une dizaine d'écrits où son absence n'étonne pas, parce que leur genre ne laisse aucune place à l'exaltation ni à la rhétorique, comme les cahiers de doléances ou les adresses à l'Assemblée, qui égrènent des plaintes et des revendications précises, ou encore comme le numéro unique d'un nouveau *Journal des dames*, qui se veut modéré. Pour l'autre part, en revanche, on peut s'étonner qu'il n'y figure pas, vu qu'ils clament hautement les qualités des femmes en soutien à des dénonciations ou à des revendications. Il faudrait posséder plusieurs textes des mêmes autrices pour savoir s'il s'agit d'un fait de style ou non. Quand c'est le cas, on observe par exemple qu'Olympe de Gouges l'emploie rarement, et qu'à l'inverse, Etta Palm l'emploie dans tous ses textes de combat pour les femmes, mais non dans celui où elle se défend des accusations portées contre elle par Louise de Kéralio (absent de l'annexe).

Parmi les autrices qui utilisent ce mot, rares sont celles qui le manient au singulier. Gouges le fait dans le postambule de sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, en le mettant en balance avec son contraire :

Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. (43, p. 55)

La plupart des autres autrices utilisent le terme au pluriel, souvent dans ce même environnement culturel induit par les clichés qui disent les femmes attachées soit au vice, soit à la vertu. Etta Palm parle de

cette séduisante frivolité qui faisait le caractère distinctif des dames françaises ; caractère nécessaire, peut-être, pour adoucir la captivité dans laquelle elles gémissaient sous des despotes esclaves ; mais pour être les compagnes des Français régénérés, des hommes libres, il faut du patriotisme, de la modestie et des vertus. (39, p. 43-44)

Appelant les Ami-es de la Vérité à soutenir la création de sections de femmes, elle souligne que leurs membres seraient « le modèle de toutes les vertus civiques » (37, p. 29), et qu'elles pourraient ainsi se charger de plusieurs tâches importantes, comme l'encadrement des jeunes femmes isolées migrant vers les villes, ou la propagation des « vertus morales et civiques. » (39, p. 30)

Théroigne de Méricourt fait de même au moment où elle voit se dessiner la guerre civile : elle propose aux révolutionnaires parisiens « qu'il soit nommé, dans chaque section, six citoyennes les plus vertueuses et les plus graves par leur âge, pour concilier et réunir les citoyens, leur rappeler les dangers de la patrie » (49, col. 3).

À y regarder de plus près, il semble souvent que l'évocation des vertus féminines relève de la stratégie : il s'agit de persuader que les qualités des femmes sont nécessaires à ce bien commun que les décideurs prétendent mettre en œuvre. Mme de Bastide, par exemple, qui demande l'ouverture d'une imprimerie pour les femmes et d'un lycée qui les y préparerait, souligne que, « par l'étude et la méditation [elles] chercheront à développer le germe de ces vertus qu'elles trouvent si naturellement au fond du cœur », notamment la modestie (36, p. 86). Sur un tout autre ton, parce qu'elle s'adresse à *une assemblée de femmes artistes et orfèvres* à l'époque héroïque des dons patriotiques, Mme Rigal dit malicieusement : « Notre sexe est exclu des emplois difficiles ; mais il est admis à deux emplois bien intéressants : à l'exercice des vertus délicates et à celui des sacrifices héroïques. » (17, p. 2)

Plusieurs d'entre elles insistent sur les transformations auxquelles vont conduire les bouleversements en cours. Ainsi la même Rigal appelle ses compagnes à retourner les stigmates qui s'attachent à elles :

Compagnes des arts, sujets de l'État, anoblissons nos parures frivoles, sanctifions les pompes mondaines en les sacrifiant au besoin public ; attendons pour les reprendre et pour les renouveler que la nation ne soit plus en deuil ni dans la disette. Que le luxe devienne une vertu, et que les arts qui font briller un empire contribuent à le faire renaitre et subsister ! (17, p. 7)

Mais la plupart tiennent tout simplement à rappeler que les femmes sont naturellement douées de vertus, comme les hommes. Levacher de Valincourt use du terme aussi bien pour parler de la reine que du roi, voire des deux ensemble : « Dès les premiers jours du règne de cet auguste couple, écrit-elle, la plus heureuse sympathie les rendait susceptibles des mêmes vertus » (12, p. 16). Gouges affirme cette égalité dans l'article 6 des *Droits de la femme et de la citoyenne* :

La Loi doit être [...] la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. (43, p. 52)

Plusieurs, allant au-delà des affirmations de principe, dénoncent le fait que les hommes leur dénie l'égalité morale pour pouvoir leur dénier l'égalité civile et

sociale. Les citoyennes de Liège, par exemple, qui exigent la parité dans les assemblées politiques, terminent leur discours avec ce mot :

L'espèce de mépris que marquent les hommes pour notre capacité dans l'art de gouverner n'a pu diminuer en rien les talents, la sagacité, la justesse d'esprit que l'Être suprême a accordés également aux deux sexes⁵. Ce mépris est pour nous un ridicule qui sert de flambeau pour éclairer les fautes de ceux qui veulent nous réduire à l'état de *nullité*. Il éclaire leurs faiblesses et leurs défauts, nous donne souvent la connaissance des causes qui produisent les grands événements ; mais [il] n'ajoute rien à notre orgueil, parce que savons que l'indulgence est la première et la plus nécessaire de toutes les vertus. » (29, p. 15)

Théroigne de Méricourt dit la même chose aux « citoyennes » des Minimes en les appelant à s'armer pour défendre les acquis de la Révolution face aux ennemis qui se multiplient :

Citoyennes, nous pouvons, par un généreux dévouement, rompre le fil de ces intrigues. Armons-nous : nous en avons le droit par la nature, et même par la loi. Montrons aux hommes que nous ne leur sommes inférieures ni en vertus, ni en courage ; montrons à l'Europe que les Françaises connaissent leurs droits et sont à la hauteur des lumières du XVIII^e siècle ; en méprisant les préjugés, qui par cela seul qu'ils sont des préjugés, sont absurdes, souvent immoraux, en ce qu'ils nous font un crime des vertus. (46, p. 3)

Palm dit la même chose, mais en s'adressant aux hommes dans son *Discours sur l'injustice* des lois :

Croyez-vous que le désir des succès nous est moins propre, que la renommée nous est moins chère qu'à vous ? Et si le dévouement à l'étude, si le zèle du patriotisme, si la vertu même, qui s'appuie si souvent sur l'amour de la gloire, nous sont naturels comme à vous, pourquoi ne nous donnerait-on pas la même éducation, les mêmes moyens pour les acquérir ? (37, p. 5)

Et c'est encore ce que fait Mme Peutat, la présidente du club féminin d'Avallon, qui n'hésite pas à interpeler les « hommes pervers ou lâches égoïstes », qui ne savent que « lancer dans l'ombre, sur les vertus qui naissent de l'enthousiasme et de l'élévation de l'âme, quelques traits satiriques qui ne les atteignent pas » (48, p. 4)

Enfin, certaines affirment que les femmes détiennent plus de vertu que les hommes, à qui l'ont fait pourtant crédit sur ce chapitre sans le moindre examen et en dépit de la réalité. Marie Martin, s'adressant à l'Assemblée patriotique de Marseille, avertit l'assistance masculine qu'aucune des dames patriotes encore à marier n'épousera un homme qui lui serait inférieur en la matière :

Ah, croyez-le ! Quelque brillant que fût l'établissement qui leur serait proposé, quelque séduisante que fût la perspective d'un avenir heureux, celles qui ont juré sur l'autel de la Liberté de la maintenir de tout leur pouvoir, ne donneront jamais leur main qu'à ceux dont les vertus civiques seront reconnues. [...] Je crois pouvoir le jurer au nom de toutes mes compagnes : oui, Messieurs, aucun ne doit aspirer à s'unir à nous, s'il n'est un des fermes soutiens de notre liberté naissante. (35, p. 180)

Certaines vont encore plus loin, affirmant que les femmes sont supérieures aux hommes sur ce chapitre. Palm adresse des paroles très méprisantes aux membres de l'Assemblée nationale après son adoption de l'article 13 du code de police, qui maintenait la puissance de l'époux sur l'épouse. Elle les accuse d'avoir « consulté les théologiens et non les philosophes », ou « les maximes des jurisconsultes des siècles passés, ces hommes blanchis dans le despotisme, qui prennent l'avidité de leur âme pour un effet de la vertu » (40, p. 40).

⁵ À ce mot est accroché une note consacrée à des « femmes célèbres dans les sciences et dans l'art de gouverner ».

Quant à Staël, elle défie les républicains en prenant la défense de Marie-Antoinette, devenue héroïque depuis que sa famille est persécutée :

Ah, loin de l'en haïr, intéressez-vous à ce sublime exemple, si vous êtes républicains, respectez les vertus que vous devez imiter ; cette âme qui ne sait point se courber, cette âme aurait aimé la liberté romaine, et vous avez besoin de son estime alors même que vous la persécutez. (50, p. 21)

2. Les accents de la vertu romaine

C'est sur cette romanité que j'aimerais maintenant insister, en faisant entendre les accents qui caractérisent tant de textes émis par les femmes désireuses de défendre leur sexe, en ce temps où tout paraît possible et où pourtant tout leur demeure obstinément fermé. À l'époque où va commencer le recueil des doléances, Mme B***B***, qui redoute le pire, s'adresse à l'ensemble du pays :

Ah, nation légère, mais éclairée, reprends ton énergie, saisis d'une main ferme la balance de la justice et le flambeau de la philosophie ; puis arrête tes regards sur ces vices de ta législation enfantée dans les ténèbres par l'ignorance et la barbarie ; gémis de tous les maux qu'ils ont causés, et hâte-toi de répondre au vœu de ton souverain qui te réunit pour stipuler sur les intérêts de son peuple, supprimer les abus, régénérer la constitution française par de nouvelles lois. (2, p. 35)

Quelques mois plus tard, alors que la rédaction des cahiers de doléances va bon train et que seules des femmes du premier et du second ordre peuvent officiellement s'exprimer, le même doute traverse la *Pétition des femmes du Tiers État* au roi :

Dans un temps où les différents ordres de l'État sont occupés de leurs intérêts, où chacun cherche à faire valoir ses titres et ses droits ; où les uns se tourmentent pour rappeler les siècles de la servitude et de l'anarchie ; où les autres s'efforcent de secouer les derniers chainons qui les attachent encore à un impérieux reste de féodalité, les femmes, objets continuels de l'admiration et du mépris des hommes, les femmes, dans cette commune agitation, ne pourraient-elles pas aussi faire entendre leurs voix ? » (1, p. 3)

En septembre 1789, alors que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a été publiée et qu'elle n'ouvre visiblement des droits qu'aux hommes, les signataires de la *Motion à faire et Arrêté à prendre dans les différentes classes et corporations de citoyennes françaises* imaginent qu'un geste éclatant au service du mouvement révolutionnaire pourrait encore changer la donne. D'où leur appel aux dons patriotiques de leurs bijoux :

Allons offrir à l'auguste Assemblée des représentants de la nation le tribut volontaire de ces inutiles ornements ; jamais ils ne nous auront rendues aussi belles qu'ils nous rendront respectables au moment où nous nous en priverons ! Eh, que sont les jouissances de la vanité et du luxe auprès de la satisfaction céleste que nous allons trouver dans une bienfaisance dont tous nos concitoyens ressentiront les effets ? Méritons aussi une place dans le souvenir de la postérité ; méritons que nos enfants, qui nous sont si chers et qui verront des temps plus heureux, disent un jour : *nos pères n'ont pas seuls travaillé à nous procurer ce bonheur ; nos mères aussi nous ont aimés ; elles ont fait aussi des sacrifices ; elles se sont immortalisées comme leurs époux ; ils avaient servi ou défendu la patrie par leur sagesse et leur bravoure ; mais ce sont elles qui l'ont sauvée par leur générosité.* (15, p. 5-6)

Quant à *L'avocat des femmes à l'Assemblée nationale*, qui écrit vraisemblablement peu après la publication de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, lorsque les débats sur les premières lois électorales font apparaître que toutes les femmes seront écartées, elle fustige le double discours des élus :

Était-ce à des tyrans qu'il appartenait de prêcher la philanthropie et de prétendre au titre glorieux d'amis de l'humanité et de défenseurs de ses droits ? Vous avez pu vaincre tous les préjugés qui vous dégradaient, réformer tous les abus qui vous grevaient, briser tous les fers qui vous flétrissaient. Vous vous êtes fait appeler les vengeurs de la liberté, et vous n'avez déclaré libre que la moitié du peuple français ! (14, p. 4-5)

Au printemps 1792, alors que l'égalité des sexes n'est toujours pas à l'ordre du jour mais que l'Assemblée vote les premières déclarations de guerre, des féministes espèrent pouvoir arriver à leurs fins par le biais de l'engagement militaire. C'est l'époque où Pauline Léon demande à la Législative l'autorisation de former des bataillons de femmes, en s'appuyant sur une pétition signée de 319 Citoyennes républicaines révolutionnaires. Elle va jusqu'à avertir ses auditeurs que les femmes se suicideront plutôt que de se rendre à l'ennemi :

Si, par des raisons que nous ne concevons pas, vous vous refusiez à nos justes demandes, des femmes que vous avez élevées au rang de citoyennes en rendant ce titre à leurs époux, des femmes qui ont goûté les prémices de la liberté, qui ont conçu l'espoir de mettre au monde des hommes libres, et qui ont juré de vivre libres ou mourir ; de telles femmes, dis-je, ne consentiront jamais à donner le jour à des esclaves ; elles mourront plutôt ; elles tiendront leur serment ! Et un poignard, dirigé contre leur sein, les délivrerait des malheurs de l'esclavage ! Elles mourront en regrettant, non la vie, mais l'inutilité de leur mort, en regrettant de n'avoir pu, auparavant, tremper leurs mains dans le sang impur des ennemis de la patrie⁶, et venger quelques-uns des leurs ! » (45, p. 195)

L'impatience et la colère innervent parfois ces appels fiévreux : « Il n'est plus temps de tergiverser, s'écrie Etta Palm à propos de l'article 13 du code de police ; la philosophie a tiré la vérité des ténèbres : l'heure sonne ; la justice, sœur de la liberté, appelle à l'égalité des droits tous les individus, sans différence de sexe ; les lois d'un peuple libre doivent être égales à tous les êtres, comme l'air et le soleil. » (40, p. 38). De même, la rédactrice de l'essai intitulé *Du Sort actuel des femmes* s'emporte contre les faux-fuyants avec lesquels les décideurs accueillent leurs demandes : « Il ne s'agit pas d'alléger les maux, il s'agit de restituer des biens. Montrer les femmes gémissantes, c'est intéresser la pitié ; et ce n'est pas la pitié qu'elles demandent, c'est un droit qu'elles ont à réclamer, un droit inhérent à leur être. » (42, p. 9)

3. Les sources d'inspiration : des connaissances multiples

Je voudrais enfin évoquer les savoirs qui ont pu inspirer à ces femmes un tel sentiment de légitimité, une telle certitude de leur bon droit, une telle force pour l'affirmer. Leur aptitude rhétorique vient d'être illustrée, et l'on en aura encore de nombreuses preuves. Je n'insiste donc pas sur cet aspect, si ce n'est pour souligner que toutes ces autrices ont acquis la science de s'exprimer, au point qu'elles le font sans difficulté, sans même tenter de mettre ce savoir en relief⁷.

Les connaissances littéraires et philosophiques de certaines affleurent de même avec assurance. Celle qui signe M.L.P.P.D.St.L. affiche une citation latine sur la couverture de ses *Remontrances, plaintes et doléances*, avant d'évoquer Télémaque et Mentor, puis *Les Lettres persanes*. Moite inscrit en exergue de *L'Âme*

⁶ La Marseillaise, qui présente les mêmes termes, a été écrite un mois plus tard.

⁷ La seule autrice (que je connaisse) à le faire défend les pauvres, en faveur desquels elle demande le versement d'une contribution : « Répondez à une femme qui veut bien vous démontrer, en bonne forme syllogistique, l'injustice criante que vous faites aux infortunés... » (*L'Argument des pauvres aux états généraux*, par Mme Sophie-Rémi de Courtenai de la Fosse-Ronde, EDHIS 2 – hors annexe).

des Romaines : « Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis. Corn. ». L'autrice ou les autrices de la *Requête des Dames* mentionnent D'Alembert, mais aussi Érasme et son « apologie comique » des femmes, c'est-à-dire son colloque sur *L'abbé et la femme savante*. La *Pétition des femmes du tiers État* affiche en couverture une phrase de Montaigne. Jodin affirme que « l'esprit n'a point de sexe » (27, p. 19), autrement dit elle cite Poulain de la Barre. Elle n'hésite pas à critiquer Rousseau :

Les Parisiennes, dit Jean-Jacques, accoutumées à voir partout des hommes et à se mêler avec eux, ont leur fierté, leur audace, leurs regards, et presque leur démarche. » Pourquoi n'a-t-il pas dit leurs vertus, leur courage, leur élévation ? Il eût été plus justement applaudi. » (27, p. 17)

L'autrice de l'essai *Du sort actuel des femmes* cherche pour sa part à excuser le Genevois de n'avoir « pas reconnu le système général qui devait les réhabiliter [les femmes] ; ou, s'il l'avait connu, le temps, les mœurs, les habitudes ne permettaient pas qu'il le produisît » (42, p. 7). Mais cela ne l'empêche pas de détricoter la philosophie de l'idole du temps à partir d'une série de syllogismes :

Veut-on de la santé, de la force, de la justice, de la vertu, on veut des mœurs ; veut-on des mœurs, il faut que les femmes s'honorent ; veut-on qu'elles s'honorent, il faut leur rendre leurs droits, leurs propriétés, tous aussi saints, tous aussi sacrés que le sont les droits et les propriétés des hommes. (42, p. 8).

Le savoir juridique de plusieurs est également remarquable, et révèle sans doute que les femmes de la robe ont beaucoup contribué à cette production. Les signataires de la *Requête des dames* proposent à l'Assemblée un projet de loi en dix articles, précédé d'une série d'attendus le justifiant. Jodin disserte sur l'histoire du droit avant de présenter un projet de tribunal qui s'occuperait spécifiquement des problèmes des femmes, et elle dessine même le plan de ce tribunal. Les citoyennes de Liège mettent en cause les thèses d'un juriste misogyne, reproduisant des phrases d'un de ses livres et donnant le numéro du chapitre où elles les ont lues.

Mais surtout, la plupart de ces femmes attestent une étonnante connaissance de l'histoire de leur sexe. Vingt-sept des textes analysés ici (soit 54%) y font référence. Mme de Coicy rappelle que

il fut un temps où, par les lois de la nation française, il n'y avait aucune différence entre les hommes et les femmes, même pour les fonctions qui exigent de la force, du courage et des vertus ; par ces lois qui ne sont point abolies, les femmes n'étaient point exemptes des travaux publics, ni des services de guet et de garde ; elles pouvaient posséder des fiefs, à charge de services militaires. Lorsqu'en 1303 Philippe le Bel assembla le ban et arrière ban, les femmes comparurent en personne. On les a vu faire l'office de pairs, et en cette qualité siéger au Parlement ; elles rendaient en personne la justice dans leurs terres. (3, p. 2)

La probable Présidente P. de St. L., qui affirme que l'assemblée des états généraux ne représente que les hommes et qui en réclame une féminine en parallèle, soutient sa demande à partir d'exemples fameux, qu'elle accuse les hommes de connaître aussi bien qu'elle :

Généreux guerriers, ouvrez vos annales, prononcez de bonne foi. Si nous remontions au temps des Amazones, cela pourrait vous être suspect. Passons à des temps plus récents : quel jugement portez-vous de la jeune héroïne d'Orléans ? de l'immortelle Constance Cazelly, en Languedoc ? de cette fille de Beauvais qui, en mémoire de ses belles actions, fait prendre tous les ans, à une procession solennelle, le pas sur tous les hommes, sur le clergé, sur les cours de justice et toutes corporations, et ce par un règlement authentique des hommes, [...] [pour] une fois reconnaissants ? (6, p. 6-7)

Tout est donc possible, disent ces femmes à leurs compatriotes des deux sexes, et d'ailleurs, les Françaises sont d'ores et déjà en train d'écrire une autre

page de l'histoire des femmes célèbres. C'est le sens des aller-retour incessants entre le passé et le présent que font ces discoureuses. La fondatrice d'un éphémère journal intitulé *Les étrennes nationales des dames* écrit par exemple dans son éditorial :

Les Gauloises jadis ranimaient au combat le courage chancelant de leurs guerriers. Le 5 octobre dernier, les Parisiennes ont prouvé aux hommes qu'elles étaient pour le moins aussi braves qu'eux, et aussi entreprenante. L'histoire, et cette grande journée, m'ont déterminée à vous faire une motion très importante pour l'honneur de notre sexe. (20, p. 1)

Etta Palm s'appuie de même sur des exemples bien connus pour convaincre les sections parisiennes de mettre en place une milice féminine :

Chez les Celtes et parmi les Scythes, où les femmes reçurent la même éducation que les hommes, elles étaient simples, intrépides et valeureuses ; par elles seules, Marius triompha des Cimbres ; et sans elles, sans cette classe de femmes qui n'ont d'autres sentiments que ceux que leur donne la nature, d'autre éducation que l'expérience de l'infortune, mais dont l'âme n'a pas été affadie par des préjugés ; sans elles, dis-je, les Français seraient encore dans les fers. (39, p. 42)

Jodin quant à elle élargit le propos. Elle soutient que les femmes ont toujours eu du génie, et elle rappelle quelques-uns des noms de celles qui ont brillé dans les Belles-lettres : « Les noms des Giovani, Des Roches, Barbier, d'Aulnoy, de La Suze, de La Sablière, Lambert, la célèbre Agnesi, Villedieu, Deshoulières, Sévigné, Genlis, Beccari, ne sont ignorés de personne » (27, p. 21). Surtout, l'exemple des Romaines se dépouillant de leurs bijoux pour sauver la nation est dans toutes les têtes. Les signataires de la *Motion à faire* écrivent par exemple :

Jadis à Rome, dans un besoin pressant de la République, on vit les dames romaines s'assembler et délibérer, d'un commun consentement, de porter au Trésor public leurs bijoux d'or et d'argent ; elles en firent de bon cœur le sacrifice à la patrie ; leur don fut accepté avec transport ; le Sénat leur décerna des honneurs, entre autres celui d'être louées, après leur mort, par des oraisons funèbres, ce qui n'avait eu lieu jusqu'alors que pour les grands hommes. Françaises, cet exemple vous dit ce que vous pouvez faire : pourquoi ne l'imiteriez-vous pas ? Êtes-vous moins citoyennes, moins attachées à vos époux, à vos enfants, à votre patrie que ne l'étaient les Dames romaines ? (15, p. 3)

Tout le monde connaît si bien l'histoire de ces femmes que certaines ne les citent que pour dire leur exemple inutile : « Françaises, dit Mme Rigal à ses amies artistes, nous n'avons pas besoin que l'on nous cite ni les Romaines ni les Spartiates. Le cœur français, l'honneur français n'ont point de rivaux, n'ont point de semblables dans l'univers. Ce ne sont point des vertus étudiées dans l'Histoire, ce sont des sentiments qui nous sont naturels... » (17, p. 4) La citoyenne de Grenoble affirme de même :

Nous n'avons pas besoin de recourir aux exemples multipliés (dans l'Histoire de tous les peuples et dans la nôtre) du patriotisme que les femmes ont montré dans mille occasions : nées Françaises, ce seul titre doit nous suffire pour nous exciter à imiter, à surpasser même tout ce qu'on peut citer de sublime en ce genre. (8, p. 4)

D'où les femmes tiennent-elles ces savoirs qui manqueront tant aux féministes du xx^e siècle, élevées à « l'école de la République » ? La plupart ne le disent pas, car leurs textes ne sont pas faits pour une démonstration de cet ordre⁸, mais la réponse ne fait aucun doute pour les spécialistes de l'histoire des femmes de l'Ancien Régime. Les figures qui les inspirent sortent des livres innombrables

8. Jodin cite malgré tout l'une de ses lectures contemporaines : « Voyez les recherches du président Roland sur les prérogatives des dames gauloises » (27, p. 31).

qui, depuis le *De claris mulieribus* de Boccace (mi-XIV^e siècle), s'attachent à rappeler l'histoire des femmes célèbres. Des livres que leurs auteurs et autrices modifient génération après génération, faisant entrer les nouvelles figures apparues de leur temps et disparaître celles qui ne paraissent plus pouvoir soutenir leur démonstration, afin de mettre en échec les arguments de ceux qui voudraient faire croire à l'incapacité des femmes – à leur *nullité* comme disent certaines. Si la plupart d'entre elles ne font que puiser dans ce vivier les exemples qui leur semblent adaptés à un propos particulier, d'autres vont, comme le faisaient souvent les recueils de femmes célèbres, jusqu'à fournir des mini-catalogues de femmes classées par talent : guerrières, savantes, gouvernantes, éloquentes, etc. Plus que jamais pendant la Révolution, ces exemples leur semblent pouvoir témoigner de « l'injustice des lois », pour reprendre le titre d'un discours d'Etta Palm, et surtout de l'injustice des législateurs qui organisent le monde selon leur seul intérêt.

*

En conclusion, je voudrais insister sur la brièveté de cette séquence. La force qui soulève ces femmes, qui leur fait trouver les accents les plus romains pour défendre la cause de leur sexe et mettre en cause ceux qui l'oppriment se tarit au milieu de l'année 1792, lorsque la guerre étrangère est déclarée, que la guerre civile se profile et que le roi est emprisonné. Alors que vingt-six textes avaient jusqu'à cette date cumulé défense du sexe féminin et références à sa glorieuse histoire, un seul le fait ensuite : celui que Théroigne de Méricourt adresse aux 48 sections, quelques semaines avant de se faire rosser par les femmes de la halle, épisode tragique qui conduira à son enfermement à vie. Aucun texte signé par une ou des femmes ne prendra plus la défense des femmes en tant que telles, à une exception près : le plaidoyer de Staël en faveur la reine. Encore est-il centré sur sa personne, et il tente seulement de persuader la Convention de ne pas la mettre à mort. Avec le succès que l'on sait.

À l'évidence, la partie est perdue. Du reste, beaucoup vont mourir, d'autres vont croupir en prison jusqu'après Thermidor, d'autres encore partir en exil. À de très rares exceptions près, les survivantes de cette époque héroïque ne reprendront pas la parole⁹. Il faudra attendre la fin des années 1790 pour voir de nouvelles femmes reprendre le flambeau tombé à terre. Et entendre à nouveau résonner des accents romains, notamment dans l'*Épître aux femmes* de Constance Pipelet (1797).

Éliane Viennot, UJM & IUF

⁹. Kéralio tentera de refaire surface au début du XIX^e siècle, comme romancière. Sa prétention sera punie : on lui attribuera le plus violent pamphlet jamais écrit contre le pouvoir des femmes : *Les crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette* (voir É. Viennot, « Retour sur une attribution problématique : Louise de Kéralio et *Les Crimes des reines de France* », in H. Krief et al. (dir.), *Femmes des Lumières, Recherches en arborescences*, Paris, Garnier, 2018, p. 111-135).

ANNEXE

TEXTES DÉVELOPPANT PRINCIPALEMENT UN PROPOS SUR
LES FEMMES/DES FEMMES/UNE FEMME [AUTRE QUE SOI]
CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
(* = COMPORTANT LE MOT VERTU)

Sigles et abréviations

Appel aux Françaises... : Etta Palm, *Appel aux Françaises sur la régénération des mœurs et nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre*. Par Etta Palm, née d'Aelders, Paris, Imprimerie du Cercle social, 1791 (reprod. Gallica)

CD : 1789. *Cahiers de doléances des femmes et autres textes*. Introduction Paule-Marie Duhet, préface Madeleine Rebérioux. Paris, Des femmes, 1989 [1981].

EDHIS : *Les Femmes dans la Révolution française 1789-1794*, 70 reprints (pétitions, pamphlets, affiches), présentés par Albert Soboul, Paris, EDHIS, 1982, 2 vol.

OC : Olympe de Gouges, *Œuvres complètes*, Cocagne éditions, 1993-2017, 4 vol.

1. *Coll. (sans noms), *Pétition des femmes du Tiers État au roi*, s.l., s.n., 1^{er} janv. 1789 — Gallica
2. *Mme B***B***, du Pays de Caux, *Cahier des doléances et réclamations des femmes*. S.l., s.n., 1789 (janv.) — CD, p. 31-42
3. *[Mme de Coicy], *Demande des femmes aux États généraux, par l'auteur des Femmes comme il convient de les voir*. S.l., s.n., 1789 (1^{re} moitié) — Gallica
4. Coll. (signé 18 noms), *Doléances des sœurs grises d'Hondtschoote*, mars 1789 — CD, p. 65-67
5. Coll. (signé 4 noms), *Plaintes et remontrances des sœurs pénitentes d'Hondtschoote*, mars 1789 — CD, p. 61-63
6. M.L.P.P.D.St. L., *Remontrances, plaintes et doléances des dames françaises à l'occasion de l'assemblée des Etats généraux, par M.L.P.P.D.St. L.*, 5 mars 1789 — Gallica
7. Coll. (sans noms), *Doléances des dames religieuses de la ville d'Aups, sénéchaussée de Draguignan*, 26 mars 1789 — CD, p. 59-60
8. *[Une citoyenne de Grenoble] *Lettres d'une citoyenne à son amie, sur les avantages que procureroit à la Nation le Patriotisme des dames*. Grenoble & Paris, Vve Lambert, 1789 (1^{re} lettre datée de « Gr... ce 19 avril 1789 ») — Gallica
9. Coll. (signé 10 noms), *Doléances des marchandes de mode, plumassières, fleuristes de Paris*, 28 mai 1789 — CD, p. 45-48
10. Coll. (signé Mme Marlé, syndique de la communauté), *Doléances des marchandes bouquetières, fleuristes, chapelières en fleurs de la ville et faubourgs de Paris, présentées aux Etats généraux*, 23 juin 1789 — CD, p. 50-55
11. *[Mme Moitte] *L'âme des Romaines dans les femmes françaises*. Paris, Gueffier le jeune, s.d. (juillet 1789) — Gallica
12. *Mme Levacher de Valincourt, *Les Élans du cœur et de la raison, ou, Justice rendue à la reine, dédié aux Français*. Paris, Baudoin, 1789 (juillet) — Gallica
13. *Mme Moitte, *Suite de l'âme des Romaines dans les femmes françaises, par Madame Moitte, auteur du Projet des dons offerts, par des femmes d'artistes célèbres, à l'Assemblée nationale*. Paris, Knapen fils, s.d. (sept. 1789) — Gallica
14. Anon., *L'Avocat des femmes à l'Assemblée nationale, ou le droit des femmes enfin reconnu*. S.l., s.n., s.d. (sept. 1789 ?) — Gallica
15. Coll. (anon.), *Motion à faire et Arrêté à prendre dans les différentes classes et corporations de citoyennes françaises, septembre 1789*. S.l., s.n. — Gallica
16. *[Olympe de Gouges] *Action héroïque d'une Française, ou la France sauvée par les femmes* (10 sept. 1789). Paris, Guillaume junior — OC3, p. 209-210
17. *Mme Rigal, *Discours prononcé par Mme Rigal dans une assemblée de femmes artistes et orfèvres, tenue le 20 septembre [1789], Pour délibérer sur une Contribution volontaire*. S.l., s.n. — Gallica
18. Marie-Louise Lenoel, femme Cheret, *Évènement de Paris et de Versailles, par une des dames qui a eu l'honneur d'être de la députation à l'Assemblée générale*. Paris, Garnery et Volland, s.d. (oct. 1789) — Gallica

19. *[Mme Bastille, citoyenne Desmoulins (indication donnée par CD, p. 89) *Motions adressées à l'Assemblée nationale en faveur du Sexe*. Paris, Veuve Delaguet, 1789 (oct.). — Gallica
20. Mme la M. de M., *Lettre sur les Étrennes nationales des dames*, 30 nov. 1789 — Gallica
21. Coll. (anon.), *Requête des dames à l'Assemblée nationale*. S.l., s.n. (2^e moitié 1789) — Gallica
22. Coll. (non signé), *Le véritable ami de la reine, ou Journal des dames, par une société de citoyennes*, N°1. Paris, Bureau du journal, 1^{er} janv. 1790 — Gallica
23. *Anon., *Almanach des Françaises célèbres par leurs vertus, leurs talents ou leur beauté, Dédié aux dames citoyennes, qui les premières ont offert leurs dons patriotiques à l'Assemblée nationale*. Paris, Lejay fils, 1790 (janvier) — Gallica
24. Mme Moitte, *Discours de Mme de Mouette, présidente de la députation, lu par M. Bouche à l'Assemblée nationale*, in *ibid.*, p. 4-5
25. Fanny de Beauharnais, « Épître aux hommes, par Mme de Beauh. » [1772¹⁰], in *ibid.*, p. 7-10
26. *Javotte, *Motion de la pauvre Javotte, députée des pauvres femmes*. Paris, s.n., s.d. (1790) — Gallica
27. *Marie-Madeleine Jodin, *Vues législatives pour les femmes adressées à l'Assemblée nationale, par Mademoiselle Jodin, fille d'un citoyen de Genève*. Anger, Mame, 1790, p. 5-44 — Gallica
28. *Marie, Veuve de Vuignerias, de Charras, proche Angoulême, *Cahier de doléances et réclamations des femmes* (reproduction intégrale du texte de Mme B***B*** [texte 2], avec de légères modifications, datée du 29 juin 1790), *Nouvelle Revue rétrospective*, 1894 — *La Révolution et nous, le blog l'historien de Claude Guillon* : <https://unsansculotte.wordpress.com/2014/09/07/un-cahier-de-doleances-feminin-de-1789-recopie-en-1790-2/>
29. *Coll. (sans noms), *Réclamations des citoyennes de Liège, tant démocrates qu'aristocrates* (1790) — Google-livres (la date est fournie par une autre édition, recomposée, intitulée *Réclamations des citoyennes de Bruxelles, tant démocrates qu'aristocrates*, publiée avec l'indication de lieu fantaisiste : « A Cythère, chez Cupidon, rue des neuf Sœurs, vis-à-vis le Parnasse, aux trois Graces », dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de Gand, et également en ligne sur Google-livres ; aucun des deux n'est conservé en France d'après le Ccfr)
30. [Citoyenne de Lannion] *Adresse de la femme d'un officier municipal de Lannion, souscrite de plusieurs autres, demandant que les femmes soient admises à la prestation du serment civique* (29 mars 1790) — *Annales historiques de la Révolution française* n°322, 2000, p. 133.
31. Coll. (signé 18 noms + « etc. »), *Adresse des femmes d'Aulnay* (18 mai 1790) — <http://jlcharvet.over-blog.com/article-femmes-d-aunay-ou-aulnay-en-poitou-sous-la-revolution-54827421.html>
32. Coll. (signé 102 noms + « etc. »), *Délibération des Dames citoyennes du District de Saint-Martin, 7 juillet 1790* — CD, p. 79-82
33. Louise de Kéralio, *Adresse aux femmes de Montauban, par Mme Robert, ci-devant Mlle de Keralio, de l'Académie d'Arras et de la Société patriotique bretonne*. Extrait du *Mercure national* t. 2, n°6, 1790 (sept.-oct.) — Gallica
34. Dames Chanoinesses du Chapitre de Salles en Beaujolais (sans noms), *A nosseigneurs de l'Assemblée nationale*. S.l., s.n., s.d. (oct. 1790) — Gallica
35. *Marie Martin, *Le Patriotisme des Dames citoyennes, Discours prononcé à la Tribune de l'Assemblée patriotique, le 7^{me} novembre de l'an second de la Liberté*. Marseille, P.A. Favet, 1790 — CD, p. 179-181
36. *Mme de Bastide, *Lettre de Mme de Bastide adressant le plan d'une école gratuite de typographie avec celui d'un lycée civique, de Paris, du 19 nov. 1790* ; accompagnée de la présentation du projet — CD, p. 83-89
37. *Etta Palm, *Discours sur l'injustice des lois en faveur des hommes, aux dépens des femmes, lu à l'Assemblée fédérative des Amis de la Vérité, le 30 déc. 1790*. In *Appel aux Françaises...*, p. 1-9
38. *Etta Palm, *Discours d'une Amie de la Vérité, Palm d'Aelders, hollandaise, en recevant la cocarde et la médaille nationales envoyées pour elle à l'Assemblée fédérative par la municipalité de Creil, le 14 février 1791* (suivi de la réponse du président et de la réponse d'E.P.). In *Appel aux Françaises...*, p. 11-16
39. *Etta Palm, *Lettre d'une Amie de la vérité, Etta Palm, née d'Aelders, Hollandaise, sur les démarches des ennemis extérieurs et intérieurs de la France ; suivie d'une Adresse à toutes les citoyennes patriotes [pour la fondation de sections de femmes] et d'une Motion à proposer à*

¹⁰. Fanny de Beauharnais (1737-1813) était forcément d'accord pour que son poème soit republié en exergue du nouveau journal.

- l'assemblée nationale, lue à l'assemblée fédérative des Amis de la vérité, le 23 mars 1791. In Appel aux Françaises..., p. 16-31*
40. *[Etta Palm,] *Adresse des citoyennes françaises à l'Assemblée nationale* (12 juin 1791, sur l'article 13 du code de police, qui bafoue l'égalité dans le mariage). In *Appel aux Françaises...*, p. 37-40.
 41. Olympe de Gouges, *Projet adressé à l'Assemblée nationale le jour de l'arrestation du roi, concernant la création d'une garde nationale de femmes autour de la reine* (23 juin 1791) — OC4, p. 43-44.
 42. *Anon., *Du sort actuel des femmes*. Paris, de l'imprimerie du Cercle social, s.d. (août 1791) — Gallica
 43. *Olympe de Gouges, *Les Droits de la femme et de la citoyenne, à la reine* (sept. 1791). OC4, p. 49-58.
 44. (Olympe de Gouges, signé « par une citoyenne ») *Le bon sens du français* (affiche du 17 février 1792 ; demande d'un décret pour l'égalité dans le mariage et le divorce) — OC4, p. 61
 45. Coll. (signée [Pauline] Léon et 319 noms, lue par P.L.), *Adresse individuelle à l'Assemblée nationale par des citoyennes de Paris*, 6 mars 1792 (le texte a été présenté à la Sté fraternelle le 27 fév.) — CD, p. 193-198 (également présent sur EDHIS 2 ; le texte « Imprimerie nationale » [Gallica] présente une erreur de date)
 46. *Théroigne de Méricourt, *Discours prononcé à la Société fraternelle des Minimes le 25 mars 1792, l'an quatrième de la liberté, par Mlle Théroigne, en présentant un drapeau aux citoyennes du Faubourg St Antoine*, Paris, Demonville — Gallica
 47. *Olympe de Gouges, *Pétition des femmes à l'Assemblée nationale* (pour un cortège de femmes à l'enterrement de Simoneau, mai 1792) ; suivie de la description du *Cortège des dames françaises pour la fête du triomphe de la loi et l'encouragement au champ de Bellonne* ; suivie d'une *Invitation aux dames françaises, pour la fête du maire d'Étampes* — OC4, p. 110-112, 114.
 48. *Mme Peutat (signée de 12 autres noms + « etc. »), *Discours des citoyennes d'Avallon, armées de piques, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle de leurs séances, prononcé par Mme Peutat*. Avallon, imp. Antoine Aubry, s.d. (v. juin 1792) — Gallica
 49. *Théroigne de Méricourt, *Aux 48 sections*. Paris, Imprimerie de F. Dufart (avril 1793) — Gallica
 50. *[Germaine de Staël] *Réflexions sur le procès de la reine, par une femme*. S.l., s.n., août 1793 — Gallica